

FNSIP·BM



Fédération Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale

Bilan Mensuel d'Activités

Décembre 2017

BMA n°2

A solid green triangle pointing upwards and to the right, located in the bottom right corner of the page.



Edito

Bonjour à tous,

Voici le deuxième BMA (Bilan Mensuel d'Activités) de l'histoire de la FNSIP-BM !

Le bureau national vous propose un aperçu clair et rapide de toute son actualité associative du mois passé. Ainsi, ce document est destiné à tous les internes soucieux de comprendre les enjeux actuels et futurs de nos professions.

Le mois de décembre a été riche en évolutions réglementaires, dans ce contexte de modifications de nos études. Nous sommes vigilants quant à la direction de ces évolutions, et nous vous tiendrons au courant des avancées.

Bonne lecture !



Commission d'autorisation d'exercice en PUI

Le 6 décembre, nous avons émis un [communiqué de presse \(CDP\)](#) concernant l'arrêté relatif à la commission d'autorisation d'exercice en PUI. Retour sur le contexte législatif.

Le 9 mai 2017 est une date réglementairement importante pour l'exercice de la pharmacie en milieu hospitalier. En effet, [le décret n°2017-883](#) instaure 2 principales notions :

- l'ouverture des remplacement de pharmaciens gérants aux internes en pharmacie
- la création d'une commission d'autorisation d'exercice en PUI pour les pharmaciens non titulaires du DES de Pharmacie n'ayant pas 2 ans d'expérience (*équivalent temps-plein*) en PUI, acquise lors des 10 précédentes années.

Suite à la sortie de ce décret, nous avons été sollicités par la DGOS courant juillet, afin de travailler sur un arrêté complémentaire, pour préciser la composition et le fonctionnement de la commission. Nos commentaires étaient :

- Proposition d'intégrer un représentant des facultés de Pharmacie
- Proposition d'intégrer un représentant des syndicats de pharmaciens seniors
- Proposition d'intégrer un représentant de la FNSIP-BM, à titre consultatif
- Questionnement sur la durée de 3 ans de la commission alors que les dossiers ne sont acceptés que jusqu'au 31 décembre 2017

Après plusieurs mois écoulés sans réponse de la DGOS, nous découvrons le 5 décembre, la parution de l'arrêté définissant la composition de la commission, et aucune de nos propositions n'ont été entendues !

Conclusion du BN : Le CDP a eu le mérite de faire réagir les instances. Nous avons repris les discussions avec la DGOS à ce sujet.



Du nouveau pour les remplacements en PUI

Les internes en pharmacie peuvent effectuer des remplacements de pharmaciens gérants en PUI, à condition que :

- ✎ L'interne ait validé 5 semestres d'internat et les 4 agréments de la maquette
- ✎ Le remplacement ne dure pas plus d'un mois
- ✎ L'interne ne remplace pas plus de 4 mois dans l'année

Une convention d'assistance est établie entre l'établissement dans lequel l'interne remplace, et l'établissement dans lequel la gérance de la PUI est assurée, pendant la durée du remplacement, par un pharmacien. L'arrêté du 20 décembre 2017 fixant **le contenu de cette convention d'assistance** est sorti. Il précise qu'elle doit contenir :

- ✎ 1° *L'identification des représentants des structures, auxquelles appartiennent les pharmacies à usage intérieur des établissements concernés par le remplacement, parties à la convention ;*
- ✎ 2° *L'objet de la convention, et notamment les dates du remplacement ; l'identité du pharmacien gérant remplacé, de l'interne en pharmacie [...] assurant le remplacement et du pharmacien dont l'assistance est susceptible d'être sollicitée dans le cadre de la convention ; Le curriculum vitae de l'interne en pharmacie ou de l'interne ou du pharmacien assistant des hôpitaux des armées ainsi que le certificat prévu par l'article R. 5126-101-6 sont joints en annexe de la convention ;*
- ✎ 3° *L'organisation générale de l'établissement où s'effectue le remplacement et en particulier de la pharmacie à usage intérieur (organigramme, personnels par structure des effectifs et métiers, description des procédures, horaires, ...)* ;
- ✎ 4° *La description détaillée des modalités selon lesquelles l'interne en pharmacie [...] assurant le remplacement peut faire appel à l'avis du pharmacien gérant et selon lesquelles ce dernier lui apporte son concours ;*
- ✎ 5° *Le cas échéant, les modalités financières de la coopération ;*
- ✎ 6° *Les obligations des parties en matière de respect des secrets protégés par la loi (secret professionnel ; le cas échéant, secret de la défense nationale) ;*
- ✎ 7° *Les modalités de résolution des litiges et contestations ;*
- ✎ 8° *Les modalités de modification, de renouvellement et de résiliation de la convention ;*
- ✎ 9° *La date de prise d'effet et la durée de la convention*

Conclusion du BN : La FNSIP-BM avait mis à votre disposition des conventions d'assistance « maison » réalisées par des internes dans le cadre de remplacements. Celles-ci ne respectent plus ce nouveau texte. **Nous allons travailler à l'élaboration d'une convention type, que nous pourrons rapidement vous proposer par la suite.**



Réunion du Collectif EAHP

Le 20 décembre a eu lieu la rencontre entre le Collectif EAHP réunissant le Synprefh (Benoît Hue), l'EFP (André Rieutord), la FNSIP-BM et les ambassadeurs des Déclarations européennes de la Pharmacie hospitalière (Aurélie Guérin, Michel Le Duff).

Ordre du jour : définir les stratégies de déploiement des Déclarations et de promotion du nouvel outil d'auto-évaluation des pratiques de Pharmacie hospitalière, en France en 2018.

Rappels

☞ *A quoi correspondent les Déclarations européennes de la Pharmacie hospitalière ?*
Elles sont le reflet d'objectifs communs et partagés des systèmes de santé des pays membres de l'EAHP en matière de pharmacie hospitalière. Ces objectifs sont regroupés en 6 sections qui ont été élaborées selon une méthode Delphi en collaboration avec les 34 pays membres de l'EAHP.

☞ *Qui sont les ambassadeurs ?*

Les ambassadeurs français sont 2 pharmaciens hospitaliers volontaires, recrutés sur candidature libre par le Collectif en 2016 et pour une période de 3 ans. Ils ont pour mission de promouvoir les déclarations auprès des instances et des organismes de santé français et d'encourager leur implémentation auprès des pharmaciens hospitaliers.

Nouveauté : l'outil d'auto-évaluation

L'EAHP lancera en 2018 un questionnaire disponible sur une plateforme en ligne visant à accompagner les pharmaciens hospitaliers dans leur programme d'auto-évaluation et d'amélioration continue de leur gouvernance et de leurs pratiques de pharmacie hospitalière. Une traduction de cet outil en français est en cours et sera prochainement disponible !

Décisions

☞ *Déclarations européennes* : définition des messages clés à faire passer auprès des différents interlocuteurs français et stratégie de relance des institutions (agences, Ministère, Ordre, ...) et organismes (syndicats, associations, ...) dans la continuité du plan de communication et de promotion des Déclarations.

☞ *Outil d'auto-évaluation* : élaboration du programme de communication à travers plusieurs événements et différents médias : congrès Hopipharm 2018, AG de la FNSIP-BM (stand +/- ateliers), article à paraître dans l'Observance, sites internet (Synprefh, FNSIP-BM). **Nous travaillons sur la traduction de cet outil en français qui sera prochainement disponible !**



Maquette du DES Biologie Médicale

Attendu depuis 2 mois, l'arrêté modificatif du 27 novembre modifiant les arrêtés du 12 et 21 avril 2017 permet de corriger la maquette du DES de Biologie Médicale. Retour sur les éléments essentiels de la maquette



Le DES de Biologie Médicale est dorénavant constitué de 3 phases :

- Phase socle : 3 stages obligatoires (bactériologie, biochimie, hématologie) et un stage libre à réaliser en 2^{ème} année, selon le libre choix de l'étudiant. A l'issue de cette phase, l'étudiant choisit une option précoce (parmi les 5 proposées) et définit son contrat de formation avec son coordinateur.
- Phase d'approfondissement à l'issue de laquelle l'étudiant est thésé et inscrit à l'Ordre
- Phase de consolidation au cours de laquelle l'étudiant soutient son mémoire de DES : l'étudiant a un statut particulier, considéré entre interne et assistant.

Au total, **8 semestres dont 3 obligatoirement avec encadrement hospitalo-universitaire (HU) et 1 obligatoirement sans encadrement HU**. L'étudiant a aussi la possibilité de déposer une candidature pour suivre une formation spécialisée transversale (FST), formation commune à plusieurs DES et facultative. Le texte réglementaire est disponible sur [Légifrance](http://legifrance.gouv.fr).



Conférence Des Doyens

Nous sommes invités permanents de la réunion mensuelle de la Conférence Des Doyens (CDD) de Pharmacie. Retour sur la précédente réunion du 6 décembre.

Points abordés	Remarques
Présentation du DES SPR aux conseillers ministériels	<ul style="list-style-type: none"> ☞ DES SPR: Formation à la recherche en UFR de Pharmacie, via une spécialisation progressive au cours du deuxième cycle des études de pharmacie ☞ Le CA de la FNSIP-BM s'y oppose à cause du manque d'ouverture du DES ☞ Les conseillers ne sont pas totalement convaincus par l'idée de ce DES, sans pour autant s'y opposer. ☞ Les conseillers vont étudier le projet plus en détails, avant de donner une réponse définitive
Absence de texte réglementaire qui régit le 3 ^{ème} cycle des études de Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Information de la DGESIP, en attente de confirmation ☞ Problème évoqué: base nécessaire pour publier les maquettes de DES.

Conclusions du BN :

- ☑ Le BN continue de travailler sur la modernisation du DES IPR, via la mise en place d'une formation spécifique en Santé Publique et en Recherche Translationnelle.
- ☑ Rencontre des conseillers ministériels en janvier, pour évoquer la question des textes réglementaires régissant le 3^{ème} cycle des études de Pharmacie



En bref...

Journée de Biologie Praticienne (1-2 décembre)

Des conférences de grande qualité sur des thématiques courantes du laboratoire (plaquettes, les mycoplasmes, le NGS, ...). Une conférence a particulièrement attiré notre attention : les cyber-attaques contre les laboratoires d'analyses, avec une évolution de la législation pour les laboratoires en termes d'informatique. En effet, à partir du 1er mai 2018, les laboratoires devront avoir mis en place un certain nombre de mesures garantissant la sécurité des données relatives à leurs patients selon le règlement européen : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

CNBM (6 décembre)

Conformément aux évolutions réglementaires, la Commission Nationale de Biologie Médicale a eu sa deuxième réunion début décembre, afin d'examiner les demandes de dérogation pour obtenir une demande d'autorisation d'exercice de la biologie médicale. Nous avons été satisfaits de constater que seuls les dossiers cohérents ont été acceptés par la commission.

Colloque de Biologie Médicale de la FNSPBHU (7 décembre)

Nouvelle édition de ce colloque pour faire le point sur la profession. Voici un rapide retour sur les points importants de la journée :

- problème de l'attractivité de la filière par les étudiants en médecine, et évolution de la formation, via la réforme du 3e cycle des études médicales.
- innovation, e-santé, produits connectés et big data
- allocution du Directeur Général de la Santé, Benoit Vallet, et de Claude Evin, ancien ministre de la santé sur l'importance de la prévention, de la pertinence des soins, de la médicalisation de la profession, et sur le développement de la biologie moléculaire
- Le moment aussi pour nous de retrouver des acteurs clés de la profession (présidents de syndicats, membres de commissions,...) et de pouvoir échanger avec eux sur divers sujets.

CCBM (13 décembre)

Depuis plus d'un an, nous sommes invités aux réunions du groupe de travail sur la nouvelle maquette du DES de Biologie Médicale. Ce groupe de travail est dorénavant remplacé par le **Comité de Coordination de Biologie Médicale (CCBM)**, dirigé par Hervé Puy et Francis Barin. Le rôle du CCBM est de coordonner, au niveau national, les différents enseignements du DES, dans le cadre de la réforme. Ainsi, cette réunion a permis de définir les membres du comité (un binôme médecin/pharmacien par discipline) qui seront chargés de travailler avec les collèges de spécialités pour définir les objectifs pédagogiques de chaque phase de la maquette. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur la plateforme SIDES : les premiers cours seraient disponibles courant 2018.



CA de la FNSIP-BM

Tour de France de la Biologie Médicale

Il s'agit d'un événement organisé tous les 2 ans par la FNSIP-BM dans chaque ville de France, en partenariat avec GPM, un cabinet d'avocats, et un intervenant biologiste libéral. Le but est d'informer les internes sur la biologie en secteur libéral, aussi bien sur le métier que les éléments pratiques et l'installation du jeune biologiste : types d'assurances, différences entre les contrats... Alors tenez-vous prêts, la 1^{ère} étape de cette grande boucle va avoir lieu dans quelques semaines !

Modifications du bureau national

- ✎ Démission d'Aurélie Chaigneau de son poste de VP Partenariats : Compte-tenu de son stage actuel à l'ANSM, elle ne pouvait plus continuer à assurer son poste au sein de la FNSIP-BM, pour éviter tout conflit d'intérêt.
- ✎ Cooptation de Romain Parmentier au poste de VP Partenariats : Actuellement en 5^{ème} semestre de l'option PIBM, rattaché au CHU de Grenoble et en stage à Novartis (Paris), Romain possède une bonne expérience du travail associatif, de part ses postes de VP partenariats au sein de la corpo pharma et de l'association des internes de Grenoble. Il rejoint le bureau national jusqu'au mois de juin 2018.
- ✎ Nomination d'Aurélie Chaigneau au poste de Porte-Parole : Compte-tenu de son expérience à la FNSIP-BM et de sa motivation, les présidents ont décidé de proposer au CA la nomination d'Aurélie Chaigneau au poste de Porte-Parole. Par la création de ce poste, elle aura la mission de communiquer nos positions et revendications auprès de nos différents interlocuteurs.

To Do List de Janvier

- ✎ Vote dématérialisé de sélection de la ville d'AG d'octobre 2018 : 8-12 janvier 2018
- ✎ Organisation du tour de France de la Biologie Médicale
- ✎ Préparation du tour des villes du CA de Paris



Agenda

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11 	12 	13 	14 
15	16	17	18	19 	20 	21 
22	23	24	25	26	27 	28
29	30 	31 	1	2	3	4

-  11 janvier : RDV avec Lionel COLLET et Isabelle RICHARD, conseillers aux MSS et MESR
-  12 au 14 janvier : CA de l'ANEPF
-  13 janvier : Rencontres des jeunes biologistes de Lille et de Bruxelles
-  19 au 21 janvier : CA de la FAGE
-  20-21 janvier : CA de la FNSIP-BM
-  27 janvier : Forum industriel national « Phinder de la Pharma » (Tours)
-  30 janvier : CCBM
-  31 janvier: Réunion du GDT réforme du DES Pharmacie

-  AG Rennes : 16 au 18 mars
-  AG Montpellier : 8 au 10 juin



Lexique

- AG : Assemblée Générale
- ANEPF : Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France
- CA : Conseil d'Administration
- CCBM : Comité de Coordination de Biologie Médicale
- CDD : Conférence Des Doyens
- CDP : Communiqué De Presse
- CNBM : Commission Nationale de Biologie Médicale
- DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées
- DGOS : Direction Générale de l'Offre des Soins
- DGESIP: Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
- EAHP: European Association of Hospital Pharmacists
- FAGE : Fédération des Associations Générales Etudiantes
- FNSPBHU : Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires
- GDT: Groupe De Travail
- GPM: Groupe Pasteur Mutualité
- IPR : Innovation Pharmaceutique et Recherche
- MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- MSS : Ministère des Solidarités et de la Santé
- PUI : Pharmacie à Usage Intérieur
- SPR : Sciences Pharmaceutiques et Recherche
- VP : Vice-Président



*Le bureau national tient à féliciter
l'ensemble des nouveaux bureaux
d'associations locales.*

*L'année 2017 a été riche en événements
marquants pour nos études et
la FNSIP-BM est à vos côtés pour faire
évoluer notre formation.*

*Le Conseil d'Administration de Paris en
janvier sera l'occasion de bien démarrer
l'année tous ensemble, en fixant les
objectifs et défis qui nous attendent.*

Bonne année 2018 !

Geoffroy MAQUIN
Co-Président Pharmacie

Morgane MOULIS
Co-Présidente Biologie Médicale

